

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars, à 11h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

En exercice : 15	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CESARI Jacques, CHIESI Jean-Luc, GIUSEPPI Eugénie, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre et WIRTZ Sylvie.
Présents : 14	Etaient absents :
Votants : 15	Etaient représentés : GIUDICELLI Paul Secrétaire de séance : QUILICHINI Céline Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

#### Objet : Election des adjoints au Maire

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants relatifs à l'élection du maire et des adjoints ;

**Vu** la loi du 21 mai 2025 harmonisant le mode de scrutin municipal et étendant le scrutin de liste paritaire à toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants ;

**Vu** la délibération n° 2026-08 du 22 mars 2026 relative à la détermination du nombre des adjoints au Maire ;

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a fixé à 4 adjoints le nombre de postes à pourvoir.

L'élection des adjoints doit être effectuée :

- au scrutin de liste,
- au scrutin secret,
- sans panachage ni vote préférentiel,
- la liste doit être paritaire, avec une alternance stricte femme/homme.

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à déposer une ou plusieurs listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire.

Il a été déposé :

- Liste n° 1

<b>1<sup>ère</sup> adjointe</b>	Jacqueline CASTELLANI
<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>	Jean-Pierre SAMPIERI
<b>3<sup>ème</sup> adjointe</b>	Céline QUILICHINI
<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	Jean-Luc CHIESI

#### Résultats du premier tour :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 15
- Voix obtenues :
  - Liste n° 1 : 15

**Résultat :**

La liste n° 1 obtient la majorité absolue. Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur cette liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** A l'issue du scrutin, sont proclamés adjoints au Maire :

<b>1<sup>ère</sup> adjointe</b>	Jacqueline CASTELLANI
<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>	Jean-Pierre SAMPIERI
<b>3<sup>ème</sup> adjointe</b>	Céline QUILICHINI
<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	Jean-Luc CHIESI

Ils sont installés immédiatement dans leurs fonctions, conformément à la réglementation.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p style="text-align: center;">23/03/2026</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 22 mars 2026,          Ont signé au registre tous les membres présents.          Pour extrait conforme, le Maire,          Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/03/2026</p> <div style="text-align: right;"> <p>Le Maire,</p>  <p>Paul QUILICHINI</p>  </div>
---	--